

Charte nationale de l'installation en milieu rural

* * *

Préambule

1- L'enjeu du développement rural

Le phénomène de mondialisation en cours favorise le processus de concentration des capitaux, des activités et des hommes. Cette concentration, si elle est excessive et non maîtrisée, va à l'encontre de l'objectif du développement durable, non seulement à cause de l'encombrement et de la congestion potentiels qui affectent certaines métropoles ou régions mais aussi en raison du déclin et du dépeuplement d'autres territoires plus fragiles.

Au niveau européen, la Commission Européenne relève le déséquilibre persistant entre régions centrales et régions périphériques, ainsi que l'aggravation ou du moins la perpétuation de disparités territoriales. La Commission souligne, dans son 3^{ème} rapport sur la cohésion économique et sociale, la menace que ces déséquilibres font peser sur le développement harmonieux de l'Union dans les prochaines années.

En France, le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) du 3 Septembre 2003 consacré au développement rural, a souligné que le décrochement économique et social (et qui au surplus ne serait pas sans effets environnementaux) d'une partie des espaces ruraux n'était pas acceptable. Le CIADT a ainsi insisté sur la nécessité de « résorber la fracture rurale » et de permettre aux territoires ruraux d'exploiter leurs potentialités bien réelles.

L'objectif de cohésion et la volonté de promouvoir un développement durable, en France comme au sein de l'Union Européenne, commandent ainsi de se pencher sur le développement rural et sur la recherche d'un meilleur équilibre, avec de nouvelles relations et de nouvelles solidarités entre zones fortement urbanisées et territoires à dominante rurale.

2- L'accueil de nouvelles populations

Durant des décennies, le déclin démographique a été un des éléments majeurs de la fragilisation des territoires ruraux et du renforcement de l'opposition entre villes et campagnes. Cette érosion démographique tend à s'estomper, voire à disparaître, et de nouvelles opportunités s'offrent aujourd'hui aux zones rurales du fait des évolutions économiques, sociologiques, techniques et des infrastructures.

Pendant longtemps, les emplois se sont concentrés dans les agglomérations urbaines. Mais on assiste actuellement à une transformation en profondeur de l'économie, et avec elle du marché, de l'organisation et du contenu même du travail. Cause essentielle de cette évolution : le déplacement des ressources des matières premières vers la matière grise et la diffusion des technologies issues de l'informatique.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Les ressources stratégiques émergentes sont immatérielles. Ce sont les hommes qui sont porteurs des compétences et des connaissances. D'eux dépendent la qualité des savoirs, des savoir faire, la souplesse, la réactivité, la capacité d'innovation et d'anticipation. La grande nouveauté de ces évolutions est ainsi la transformation profonde des liens entre l'économie, la société et le territoire.

Dans la nouvelle économie, la présence des compétences devient déterminante, plus que la localisation des matières premières. La contrainte géographique est en recul, sous réserve que le territoire soit pourvu des ressources humaines requises : ce sont les hommes qui déterminent sa performance. Le handicap de la distance pure n'existe plus vraiment pour les entreprises. Seule compte la performance des grandes infrastructures. En revanche, elles doivent intégrer des réseaux relationnels qui sécurisent leurs décisions en matière de marchés, de technologies et de normes. Elles peuvent parfaitement trouver ces ressources tout en étant localisées dans les campagnes.

Dans le même temps, du fait des mobilités croissantes et du développement de la société de l'information, de nouvelles organisations familiales et professionnelles se développent (bi-résidentialité, ARTT...) et les modes de vie s'homogénéisent progressivement entre urbains et ruraux. De ce fait les zones rurales, comme le montrent résultats des recensements et enquêtes nationales, deviennent de plus en plus attractives pour des populations confrontées aux nuisances des grandes agglomérations urbaines (pollution, santé, transports, stress, sécurité...), pour des familles en quête d'équilibre, de racines et d'identité.

Loin de l'ancienne dichotomie « villes – campagnes », les espaces à dominante rurale ont évolué. Tout en restant très divers, ils assurent de nouvelles fonctionnalités et voient émerger de nouveaux axes de développement comme, par exemple, l'économie résidentielle.

Certains territoires ruraux voient ainsi s'installer de nouvelles populations. Ces arrivées, facteur d'évolutions économiques, culturelles ou sociales, peuvent être source de développement mais aussi parfois cause de déséquilibres préjudiciables, alors, aux conditions de vie et d'attractivité même de ces territoires.

D'autres territoires, à l'écart de ces flux spontanés, se préoccupent avant tout du maintien des services existants et du développement de nouveaux, avec les emplois de proximité qui les accompagnent. Pour ces territoires ruraux, à la population vieillissante et au solde naturel déficitaire, l'enjeu demeure l'inversion des évolutions démographiques en s'appuyant sur la composante migratoire.

Dans tous les cas de figure, que ce soit pour accompagner des arrivées de populations existantes ou pour en susciter de nouvelles, il convient pour les territoires ruraux d'organiser l'accueil de ces nouveaux habitants. Cela implique la définition et la mise en œuvre de véritables politiques d'accueil. Celles-ci varieront d'une région, d'un territoire à l'autre compte tenu de la diversité des espaces ruraux, de la complexité des relations entre villes et campagnes, du contexte socio-économique, des organisations politico-administratives, du développement des infrastructures...

Des initiatives existent, des expériences ont été menées. Mais l'accélération de l'évolution des espaces ruraux et l'enjeu de leur développement, plaçant l'homme au cœur de leurs projets de territoire, rend aujourd'hui nécessaire la formalisation et la structuration de ces politiques d'accueil.

C'est dans ce cadre que la présente Charte – qui figure parmi les objectifs retenus par le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) du 3 Septembre 2003 consacré au développement rural – et ses signataires, tous fortement impliqués dans l'aménagement et le développement du territoire, se situent.

Article 1 – Objectif

Les territoires ruraux connaissent un regain d'attractivité. L'arrivée de nouvelles populations, et notamment d'actifs, offre de nouvelles opportunités de développement aux territoires ruraux lorsqu'elle est anticipée et intégrée dans les projets de territoire. La mise en œuvre de politiques d'accueil doit permettre aux populations locales et aux nouveaux arrivants de construire et de se retrouver dans une dynamique commune. Elle vise à leur faire partager le sentiment d'avoir à faire vivre et développer ensemble leur territoire, dans une logique de « gagnant – gagnant » .

Cette Charte nationale poursuit cet objectif. Elle vise à favoriser et à promouvoir la construction de politiques d'accueil en milieu rural, offrant un service de qualité aux migrants et contribuant au développement des territoires ruraux. La présente Charte a vocation à être prolongée localement par des « chartes territoriales ». Celles-ci serviront d'appui à la mise en œuvre de programmes opérationnels s'inscrivant dans les politiques locales d'accueil.

Article 2 – Des convictions partagées

Les signataires de la présente Charte partagent les convictions suivantes :

- ◆ Le développement des territoires ruraux est une nécessité au regard de l'objectif d'aménagement, de développement durable et d'équilibre socio-économique du territoire national
- ◆ L'arrivée de nouvelles populations, et particulièrement d'actifs (porteurs de projets, créateurs – repreneurs d'activités, salariés...), dans les territoires ruraux offre de nouvelles opportunités pour le développement durable de ces territoires
- ◆ L'arrivée de nouvelles populations, qu'elle soit une réalité ou un objectif, nécessite d'organiser l'accueil de ces nouveaux habitants, avec la définition et la mise en place de véritables « politiques d'accueil »
- ◆ La mise en œuvre de politiques d'accueil dans les territoires ruraux vise à la fois à favoriser l'arrivée de nouvelles populations dans les territoires ruraux dans de bonnes conditions et contribuer au développement de ces territoires, dans l'intérêt de tous et le souci de l'existant
- ◆ Ces politiques d'accueil se mettent en place dans le cadre de bassins de vie et s'articulent autour des acteurs pivot que sont les territoires de proximité
- ◆ Les politiques d'accueil sont à définir au niveau local, en fonction des caractéristiques, des spécificités et des réalités socio-économiques du territoire, ainsi que des choix politiques des acteurs locaux. Elles s'inscrivent dans une démarche partenariale, dépassant la défense des intérêts particuliers.

Article 3 – Cadre général des politiques d'accueil

Une politique d'accueil est une politique transversale et intégrée. Elle s'inscrit dans le projet global de développement du territoire, élaboré sur la base d'un diagnostic et d'une réflexion prospective.

Sa définition et sa mise en œuvre s'appuie, pour être efficace, sur une réelle volonté politique, partagée par l'ensemble des élus et des acteurs du territoire (collectivités territoriales, administrations, réseaux consulaires, organismes économiques et sociaux, associations...). Cette volonté politique partagée implique la recherche de complémentarités et le développement de partenariats entre ces acteurs. Elle se traduit par l'organisation ou le développement d'un véritable « réseau d'acteurs » contribuant aux politiques d'accueil.

Les politiques d'accueil sont diverses, mais leur impact et leur réussite passent par le respect de principes essentiels :

DOCUMENT DE TRAVAIL

- les élus et responsables du territoire doivent affirmer leur volonté d'accueillir de nouvelles populations pour développer une « culture de l'accueil » et faire partager cet objectif par les populations locales
- une politique d'accueil vise notamment à améliorer l'attractivité globale du territoire en agissant sur ses conditions d'activités économiques (renouvellement et développement de l'existant, accueil et construction de nouvelles activités...), de réceptivité (logement, foncier...) et d'habitabilité (services, environnement, vie socioculturelle...)
- une politique d'accueil nécessite de faire émerger et structurer l'offre globale du territoire (en matière économique, résidentielle et de services), afin de la rendre lisible et de la faire connaître. Cette mise en perspective de l'offre du territoire passe par un partage, par ses acteurs, d'informations qualifiées et localisées, dans le respect de leurs responsabilités et compétences respectives
- une politique d'accueil s'appuie sur un accompagnement du projet de vie et du projet d'activité des migrants en lien avec les spécificités du territoire. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée, avant et après leur installation. Il vise à renforcer les chances de réussite, éviter ou résoudre des tensions avec les populations locales, faire en sorte que les nouveaux arrivants s'intègrent dans le territoire et participent à son développement. Cet accompagnement est assuré par les différents acteurs du territoire en fonction de leurs compétences respectives, dans un souci de complémentarité et d'approche globale visant à optimiser la qualité du service rendu
- les politiques d'accueil s'appuient sur des moyens dédiés (humains, techniques, financiers...). Ils sont définis au niveau de chaque territoire mais permettent, a minima, d'organiser, développer, animer le réseau des acteurs locaux de l'accueil, et d'offrir une porte d'entrée sur le territoire clairement identifiable par les migrants.

Article 4 - Engagements

Les signataires de la présente Charte s'engagent à

- ◆ soutenir et promouvoir l'objectif et les principes de la Charte énoncés ci-dessus, au niveau territorial, national et européen
- ◆ s'informer mutuellement de toutes réflexions, démarches, initiatives concourant à l'objectif de la présente Charte auxquelles ils seraient associés ou qu'ils initieraient
- ◆ inciter, et participer dans la mesure de leurs possibilités, au renforcement de l'observation et de la connaissance, au niveau territorial, national et européen, des phénomènes migratoires affectant le milieu rural, des politiques d'accueil qui y sont menées et de leurs résultats
- ◆ favoriser, en lien avec les territoires de proximité, la construction et la promotion d'une offre d'installation globale et qualifiée, notamment par le rapprochement d'outils existants ou en projet
- ◆ promouvoir auprès de leurs adhérents, de leurs structures locales, au sein de leurs réseaux respectifs, cet objectif d'accueil de nouvelles populations en milieu rural, et les inciter à
 - participer au développement d'une « culture de l'accueil »
 - susciter ou s'inscrire dans des démarches collectives territoriales sur la base des principes énoncés dans la présente Charte
- ◆ se constituer en Comité de suivi. Celui-ci se réunira au moins une fois par an pour dresser le bilan des politiques d'accueil, de leurs impacts et évolutions, ainsi que pour valoriser les bonnes pratiques et identifier les difficultés rencontrées. Il pourra également
 - constituer des groupes de travail afin d'élaborer des propositions pour les déclinaisons territoriales de la présente Charte et les programmes opérationnels d'accueil
 - promouvoir la Charte auprès des opérateurs ou réseaux susceptibles d'y adhérer
 - envisager d'éventuels développements de la présente Charte.